



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais - 62250 Ferques
Téléphone 03 21 10 23 70 ~ Télécopie 03 21 10 23 71
E-mail : mairie@ferques.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 PROCES VERBAL

L'An Deux mille Vingt et Un

Le Douze Avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du 06 Avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers municipaux à l'exception de : Mmes K. DELLERIE (Pouvoir à N. CARBONNIER) - A. LEMAIRE - Mrs Q. POLY- G. SENECHAL.

Monsieur Xavier PALAO est élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Madame Myriam POET du fait de la démission de Madame Ludivine BAY.

1. ELECTION D'UN ADJOINT.

Sous la présidence de Mr le Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint. Sont désignés : Secrétaire Mr J.L. BERQUEZ, Assesseurs Mme M.C. ROCK - Mr X. PALAO.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 16
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 16
- e) Majorité absolue : 9

NOM et PRENOM DES CANDIDATS : Mme A. Sophie BOUTROY

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

Mme A. Sophie BOUTROY : 14 voix et 2 bulletins blancs

Mme A. Sophie BOUTROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^{ème} Adjointe, et a été immédiatement installée.

2. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.

Mr le Président fait état des délégations du Conseil Municipal conformément à l'Article L2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal prend note des décisions.

3. BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2020 du comptable concernant le budget communal.

4. BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 concernant le budget communal.

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	2 243 598.43 €	1 533 929.52 €	709 668.91 €	706 191.24 €	1 415 860.15 €
	Investissement	884 874.59 €	360 793.36 €	524 091.23 €	- 858 273.41 €	- 334 192.18 €
	Budget total	3 128 473.02 €	1 894 722.88 €	1 233 750.14 €	- 152 082.17 €	1 081 667.97 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	232 511.51 €	0.00 €	232 511.51 €		232 511.51 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		3 360 984.53 €	1 894 722.88 €	1 466 261.65 €	- 152 082.17 €	1 314 179.48 €

5. BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter cet excédent :

- à la section de fonctionnement pour un montant de 1 314 179.48 €.
- à la section d'investissement pour un montant de 101 680.67 €.

6. VOTE DES TAUX 2021.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux 2021 soumis par Mr le Maire.

- Taux de taxe sur le foncier bâti 35.16 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti 26.89 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises 22.99 %

Mr A. LACHERE souhaite savoir si la réforme des taux aura un impact sur l'habitant.
Il lui est répondu par la négative.

7. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2021.

Après avoir entendu en séance le rapport établi par Mr G. FALEMPIN et après en avoir délibéré, sur le budget principal, le Conseil Municipal :

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	1 786 380.64 €	1 729 357.84 €	3 515 738.48 €	2 186 559.00 €	1 329 179.48 €	3 515 738.48 €
Investissement	2 001 498.15 €	349 192.18 €	2 350 690.33 €	621 332.49 €	1 729 357.84 €	2 350 690.33 €
Total	3 787 878.79 €	2 078 550.02 €	5 866 428.81 €	3 247 641.32 €	1 938 864.41 €	5 866 428.81 €

Mme C. SONZOGNI bien qu'ayant voté le budget dans son ensemble souhaite préciser :

- Qu'elle n'est pas favorable à un nouveau développement de la vidéo protection
- Qu'elle regrette l'absence de projets délégués à l'environnement dans le programme de travaux et qu'elle souhaiterait des projets spécifiques hors budget participatif

Mr R. BECUWE précise que des voies douces sont en cours de réalisation.

8. SUBVENTIONS 2021.

Après en avoir débattu, en l'absence des membres du Conseil Municipal intéressés par chacune de leur association (Mrs N. CALONNE- R. BECUWE - J.L. BERQUEZ - R. JOLY - X. PALAO), le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées telles qu'elles sont jointes à la présente et au Budget Primitif 2021.

Mme C. SONZOGNI note qu'il serait judicieux de communiquer à chacune des associations les raisons qui ont entraîné une baisse des subventions, notamment le contexte sanitaire.

Il apparaît aussi utile de préciser que le basket est moins touché par cette baisse du fait que celle-ci ait choisi de rembourser les licence et que la commune participe à cet effort.

9. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du comptable concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

10. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COLONEL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	96 000.00 €	26 342.79 €	69 657.21 €	90 103.28 €	159 760.49 €
	Investissement	20 592.45 €	0.00 €	20 592.45 €	19 407.55 €	40 000.00 €
	Budget total	116 592.45 €	26 342.79 €	90 249.66 €	109 510.83 €	199 760.49 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		116 592.45 €	26 342.79 €	90 249.66 €	109 510.83 €	199 760.49 €

11. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : CLÔTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport précisant que le stock de terrains a été vendu en totalité en 2020, il est constaté que le budget annexe lotissement peut être clôturé au 31 Décembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de clôturer le budget du colonel au 31 Décembre 2020

Décide d'affecter l'excédent de 199 760.49 € comme suit au budget général :

Excédent de 159 760.49 € en fonctionnement
Excédent de 40 000.00 € en investissement

12. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du comptable concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

13. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MONT ST PIERRE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	563 645.68 €	563 645.68 €	0.00 €	276 703.35 €	276 703.35 €
	Investissement	539 493.27 €	563 645.68 €	- 24 152.41 €	- 325 319.18 €	- 349 471.59 €
	Budget total	1 103 138.95 €	1 127 291.36 €	- 24 152.41 €	- 48 615.83 €	- 72 768.24 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		1 103 138.95 €	1 127 291.36 €	- 24 152.41 €	- 48 615.83 €	- 72 768.24 €

14. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 276 703.35 €.

15. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : BUDGET PRIMITIF 2021.

Après avoir entendu en séance le rapport et après en avoir délibéré, sur le budget annexe Lotissement de la Mine et du Mt St Pierre, le Conseil Municipal :

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement du Mont St Pierre, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	10 000.00 €	840 349.03 €	850 349.03 €	0.00 €	850 349.03 €	850 349.03 €
Investissement	0.00 €	923 117.27 €	923 117.27 €	82 768.24 €	840 349.03 €	923 117.27 €
Total	10 000.00 €	1 763 466.30 €	1 773 466.30 €	82 768.24 €	1 690 698.06 €	1 773 466.30 €

16. REMBOURSEMENT DES ACTIVITES DE LOISIRS.

Mr le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu du contexte sanitaire, des enfants ne peuvent participer aux activités de loisirs organisées par la commune (accueil de loisirs....).

Il souhaite que, sous réserve de justificatifs de la part des familles, pouvoir effectuer le remboursement des fonds qu'elles ont engagés à l'inscription aux activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à effectuer les remboursements et ceux éventuellement à venir.

17. AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION CAF BOURSE INITIATIVE JEUNES 2021 - 2022.

Mr le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle convention proposée par la CAF de Calais concernant le renouvellement du financement Fonds Publics et Territoires.

En 2020 ce dispositif nous a permis de mettre en place le permis à 500.00 €

Il fait le détail des objectifs et du financement qui devra être mis en place afin de nous permettre de mettre en place une Bourse initiative Jeunes en 2021.

Les jeunes pourront déposer individuellement ou collectivement des projets en mairie par le biais d'un dossier sur différentes thématiques :

- Environnement
- Citoyenneté
- Projets locaux
- Permis de conduire / Conduite accompagnée
- Vie associative

Après avoir ouï le Maire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais.

18. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite pour 2021 l'attribution de la subvention au titre des amendes de police 2021 au taux maximum de 40% (1 651.52 €) sur un total de travaux estimé de 4 128.81 € HT.

19. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : FIXATION DU REVERSEMENT.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95%.

20. AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de vente de terrains agricoles rue F. Sauvage à Elinghen, la commune a informé la SAFER de son intérêt sur cette transaction.

Il est donc demandé à l'assemblée de donner l'autorisation à Mr le Maire de signer avec la SAFER la convention d'intervention foncière.

Il souhaite également pouvoir signer les documents ultérieurs notamment l'autorisation de mise en réserve des terrains par la SAFER.

Mme C. SONZOGNI indique qu'il serait important de travailler sur la préservation de l'emprise des terres agricoles

Elle souhaite également savoir si des compensations seront données aux agriculteurs.

A ce jour Mr le Maire ne peut apporter de réponse.

Celui-ci fait un aparté sur les logements d'Habitat du Littoral qui seront prochainement mis en vente par le bailleur social.

Mme C. SONZOGNI demande si la règle des 20% sera respectée.

Mr le Maire précise que ce quota est évalué à une échelle supérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE Mr le Maire à signer les différents documents proposés.

21. TRANSFERT COMPETENCE MOBILITE A LA CCT2C.

Mr le Maire donne explication du document qui a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est demandé aux membres présents d'accepter la prise compétence mobilité par la CCT2C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le transfert de la prise de compétence mobilité par la CCT2C.

22. TRENSEFERT COMPETENCE CREATION ET GESTION MAISONS DE SERVICES PUBLICS A LA CCT2C.

Il est demandé aux membres présents d'accepter la prise compétence « Création et gestion de maisons de services au public » par la CCT2C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le transfert de la prise de compétence « Création et gestion de maisons de services au public » par la CCT2C.

23. ELECTION D'UN ELU SIEGEANT A LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA CCT2C.

Suite à l'adoption du pacte de gouvernance par le conseil communautaire le 24 mars 2021, le fonctionnement des commissions thématiques de la CCT2C est amené à évoluer.

Il est prévu la participation d'un élu non communautaire de chaque commune à une des commissions.

Il est demandé aux membres présents de nommer un membre du conseil municipal au sein de cette commission qui sera choisie parmi les cinq proposées dont il fait le détail.

Mr le Maire souhaite présenter Mr Guillaume FALEMPIN pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de Mr le Maire

24. ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CDG62 : ASSURANCE STATUTAIRE.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou le Président à signer le ou les bons de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, "garanties et franchises" souscrites ci avant sont conformes aux bons de commande, correspondant aux choix retenus par la collectivité ou l'établissement dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au CDG et la convention de suivi.

25. REGROUPEMENT SCOLAIRE A LA RENTREE 2021 - 2022.

Monsieur Xavier PALAO quittant la séance Mr Nicolas CALONNE prend la fonction de secrétaire.

Après plusieurs rencontres avec Mr l'inspecteur de la circonscription de Marquise dont Mr le Maire a déjà fait le compte-rendu au précédent conseil, il souhaitait que le conseil municipal formalise un regroupement des deux entités sur le site Jean Ferrat Rue Elisée Clais à Ferques.

Au vu des derniers éléments, que ce soit le contexte sanitaire ou les difficultés à mettre en place une structure d'accueil qui soit cohérente pour les enfants, Mr le Maire demande de différer le regroupement à la rentrée 2022 - 2023.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de différer le regroupement à la rentrée 2022 - 2023 sur le site de l'école Jean Ferrat - 26 Rue Elisée Clais à FERQUES.

26. CREATION D'UN MARCHÉ EPHEMERE DE PRODUCTEURS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la création d'un marché éphémère de producteurs locaux sans droits de place qui sera complété par un arrêté réglant le fonctionnement.

Mme A. LEMAIRE demande s'il existe une possibilité de mettre un distributeur de billets sur la commune. Il est répondu que le volume de retraits serait trop faible et que les banques ne s'engageront sur un tel projet.

27. DIVERS.

- Monsieur le Maire informe les membres présents d'une réunion de présentation par les carrières du Boulonnais de différents projets sur la commune le 19 avril 2021 à 18 h 30, salle J. Ferry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.